



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Contrôle médical de l'aptitude à la conduite automobile

Vous devez présenter, à chaque rendez-vous, l'intégralité de votre dossier médical ainsi que les résultats aux examens demandés.

- prix de la consultation en commission médicale : 50 €
- prix de la consultation chez un médecin agréé : 36 €

Règlement en espèces. L'examen n'est pris en charge ni par la sécurité sociale ni par la CMU et le médecin ne peut en aucun cas vous délivrer une feuille de maladie.

Si le médecin agréé, qui vous examine dans son cabinet, ne peut conclure à votre aptitude, il peut solliciter l'avis d'un médecin spécialisé ou demander à la commission médicale de vous examiner.

Le médecin agréé choisi ne peut pas être votre médecin traitant.

Vous conservez votre ancien permis de conduire et en recevez un nouveau une fois toutes vos démarches accomplies.

Motif du passage devant la commission

- suspension de permis de conduire pour alcool
- suspension de permis de conduire pour stupéfiants
- invalidation ou annulation du permis - perte totale de points
- prorogation de la durée de validité du permis suite à une visite médicale en commission
- demande de levée d'inaptitude suite à une visite médicale en commission



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

Lieu de la consultation

La commission médicale primaire se réunit chaque mercredi après-midi au sein de la préfecture de la Haute-Corse.

Démarches à effectuer

1) Prendre rendez-vous sur le site Internet de la préfecture, rubrique « prise de rendez-vous » -

<http://www.rdv.haute-corse.gouv.fr/>

2) A la visite, présenter obligatoirement les pièces inscrites sur le document que vous avez téléchargé lors de la prise de rendez-vous en ligne.

3) Régler la consultation aux médecins.

À savoir : la gratuité est accordée aux personnes déjà titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50% délivré par la CDAPH (fournir un justificatif + 1 copie).

4) Si la décision est favorable, faire votre demande de renouvellement de permis sur Internet à l'adresse www.ants.gouv.fr OU si votre permis avait été annulé, vous pouvez vous inscrire pour passer les examens du permis de conduire.

Si l'avis est défavorable, vous recevrez un courrier de la préfecture.

Cas des Visites médicales devant un médecin agréé, hors commission

Peuvent passer devant un médecin agréé, les personnes ayant commis des infractions hors alcool et stupéfiants, les conducteurs pour raisons de santé ou raisons professionnelles.

1) prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé (voir liste ci-dessous).

2) lors de la visite, présenter obligatoirement :

- une pièce d'identité en cours de validité
- si vous êtes concerné(e), la décision de suspension
- votre dossier médical

3) régler la consultation au médecin.

à savoir : la gratuité est accordée aux personnes déjà titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité égal

ou supérieur à 50% délivré par la cdaph (fournir un justificatif + 1 copie).

4) si la décision est favorable, faire votre demande de renouvellement de permis sur internet à l'adresse www.ants.gouv.fr



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

LISTE DES MEDECINS AGREES POUR LE CONTROLE DE L'APTITUDE A CONDUIRE

Mise à jour le 23 septembre 2020

NOM du praticien	Adresse	téléphones
Richard BALLEJOS	Résidence Plein Sud Bât. D avenue Paul Giacobbi 20600 BASTIA	07.78.93.36.73.
Jean-François BARTOLI	Ancienne école primaire rue Paul Nicolai 20169 BONIFACIO	06.46.26.41.23.
Antoine GRISONI	Immeuble Cofa Route du port 20145 SARI SOLENZARA	04.95.57.45.70
Godefroy JOCHMANS	Rue principale 20217 SAINT FLORENT	04.95.37.00.04
Annie LOGLI POUMEROL	Immeuble Eden Roc 20222 ERBALUNGA	04.95.34.45.24.
Monique MAYMARD	Les terrasses du Fango Bât. C 20200 BASTIA	04.95.32.53.07
Noël SARRADEL	Immeuble Eden Roc 20222 ERBALUNGA	06.10.83.00.75.
Jean Noël VELLOZZI	Résidence Clos Saphir Bât. B Ldt. Mezzana 20290 LUCCIANA	04.20.10.47.61